

Rapatriée de Syrie : le tribunal de Lille empêche l'expulsion de Sana demandée par le préfet du Nord

Publié le 28/10/2023
Écrit par [Pauline Thurier](#)



Le tribunal administratif de Lille a suspendu l'arrêté d'expulsion de la jeune femme ce jeudi 26 octobre. • © Frédéric Giltay / France Télévisions

Par Pauline Thurier

Jeudi 26 octobre, le tribunal administratif de Lille a suspendu l'arrêté d'expulsion de Sana, une Roubaisienne de 24 ans qui a passé neuf ans en Syrie. Le préfet du Nord avait signé cet arrêté malgré l'avis défavorable de la commission d'expulsion des étrangers.

Le pouvoir judiciaire s'est encore dressé contre le préfet dans cette affaire. Un mois après avoir été désavoué par la commission d'expulsion des étrangers quant à l'expulsion de Sana, le préfet subi un nouveau revers, de la part du tribunal administratif cette fois.

Sana est une Roubaisienne de 24 ans, mère de deux enfants. Après avoir grandi dans une famille maltraitante, Sana a été envoyée en Syrie par sa mère à 14 ans. Mariée de force par sa mère et son oncle, elle y donnera naissance à deux petites filles, aujourd'hui âgées de 5 et 7 ans.

Sana est finalement parvenue à être rapatriée, avec l'aide de son avocate **Maître Marie Dosé**, en laissant sa famille en Syrie. Cette jeune femme « *a toujours subi la violence familiale et a toujours résisté à l'idéologie de sa famille* », martèle Marie Dosé.

**« Sana n'a jamais mis les pieds en Algérie »,
où veut l'expulser le préfet**

Le préfet du Nord a lancé une procédure d'expulsion à son encontre, arguant qu'elle représentait « *une menace pour l'ordre public* ». En septembre, après une audience à laquelle le préfet **Georges-François Leclerc**, la commission d'expulsion des étrangers avait rendu un avis défavorable à son expulsion.

Il n'a pas pu argumenter. Il n'avance aucun élément qui conforterait ses allégations.

Maître Marie Dosé, avocate de Sana

« Je pensais que la page était tournée », confie Maître Dosé. Toutefois, le préfet avait tout de même signé un arrêté pour l'expulser. « Sana n'a jamais mis les pieds en Algérie, rappelle l'avocate. Ses parents sont Algériens, mais ils vivaient en situation régulière en France. »

L'avocate de Sana *« a saisi le tribunal administratif en urgence »* et jeudi 26 octobre, celui-ci a suspendu l'arrêté d'expulsion du préfet, considérant qu'il n'était *« pas avéré »* qu'elle représente *« une menace grave pour l'ordre public »*.

« Une affaire personnelle » pour le préfet ?

« Tous les professionnels de l'enfance sont d'accord pour dire que ses deux petites filles grandissent bien, assure l'avocate de Sana. Elle a réussi à les protéger des traumatismes qu'elle-même a vécus. » Par ailleurs, l'avocate rappelle que la jeune femme *« renseigne la DGSi quand cela lui est demandé »* et qu'elle n'a pas été *« mise en examen »*.

« Je ne comprends pas cet acharnement, se désole Marie Dosé. Je ne peux pas m'empêcher de constater qu'il en fait une affaire personnelle et c'est désolant. »

Je pense qu'il a fait une erreur d'analyse au départ et depuis, il est dans une obstination qui décrédibilise toute cette affaire.

Maître Marie Dosé, avocate de Sana

La jeune Roubaisienne *« n'a qu'une envie : reprendre ses études, travailler et être indépendante »*. Pour cela, il lui faut un titre de séjour. Avant de l'obtenir, il faudra que l'affaire passe devant le tribunal pour examiner le fond du dossier, mais cela ne se fera pas avant *« de longs mois »*, regrette l'avocate. ☒